

# Dégâts au peuplement

Les dommages occasionnés aux arbres du peuplement peuvent être de plusieurs origines. Dans le cadre de l'inventaire, les dégâts qui ont pour origine le gibier, les tempêtes ou les incendies sont caractérisés. Les dégâts d'exploitation et les dégâts de castor sont également relevés mais seulement depuis respectivement le début du 2e cycle (2008) et la 6e tranche du 2e cycle (2015).

## ***Dégâts de gibier***

La présence de la faune sauvage en forêt peut entraîner des dégâts aux arbres et à la régénération, dégâts dont la gravité dépend de la proportion de peuplements atteints et au sein de ces peuplements du nombre de tiges affectées. Des dégâts trop fréquents à la régénération (abrouissement, frottage) peuvent hypothéquer l'avenir des peuplements.



*Jeune merisier fraîchement écorcé*

Ceux qui concernent les arbres adultes (écorcement, frottage...) peuvent entraîner une dépréciation parfois très importante de la valeur technologique des produits ligneux (pourriture notamment).

Ceux qui concernent la régénération (abrouissement, écorcement, boutis) occasionnent des retards de croissance ou la mortalité des plants. Les dégâts précités peuvent influencer considérablement la rentabilité financière des peuplements.

Les informations récoltées par l'inventaire concernent le grand gibier. Elles permettent de quantifier l'importance des surfaces et des volumes concernés et de déterminer quels arbres et peuplements sont atteints. Une cartographie des dégâts au sein des territoires est également réalisable.



Aussi longtemps qu'ils demeurent visibles, les dégâts de gibier sont pris en compte quel que soit leur degré d'ancienneté. *Écorcement frais et grave sur épicéa*

La densité du gibier influence localement l'intensité des dégâts observés. On notera également que l'examen des dégâts causés aux jeunes peuplements non élagués est moins aisé en raison des difficultés de circulation dans le peuplement.

La présence, l'intensité (pourcentage de tiges atteintes), la nature (abrouissement, frottage, écorcement, boutis), la gravité et l'ancienneté (plus ou moins de 3 ans) des dégâts sont examinées tant en ce qui concerne les arbres adultes que la régénération. Depuis le début du 2e cycle, lorsque des systèmes de protection contre le gibier sont présents, les deux principaux sont également identifiés.



*Jeune hêtre frotté*

Les dégâts sont évalués à l'aide d'un diagnostic visuel. Pour l'intensité des dégâts, une estimation par comptage du pourcentage d'arbres atteints ou de la régénération dégradée est réalisée. En cas de plusieurs types de dégâts, seul le plus important est retenu. L'intensité, par contre, concerne l'ensemble des dégâts quel que soit leur type.

*On notera que le terme « régénération », utilisé dans le cadre de l'inventaire des dégâts de gibier et d'exploitation, correspond à la régénération naturelle n'ayant pas atteint le seuil de mesure 70 cm de circonférence.*

## ***Dégâts d'exploitation***

L'exploitation forestière provoque parfois des dégâts aux arbres adultes et/ou à la régénération.

Depuis le début du 2e cycle, afin de déterminer l'incidence de l'exploitation sur la santé et la vitalité du peuplement et de la régénération naturelle, l'IPRFW récolte des informations sur les dégâts qu'elle a pu causer. Cela permet de quantifier l'importance des dégâts causés aux arbres et de mesurer leur impact en termes de volumes de bois dépréciés, voire de pertes financières.



*Dégâts d'exploitation en hêtraie*

Les données collectées résultent d'observations effectuées dans un rayon de 36 m autour du centre de l'U.E. et concernent : l'ancienneté des dégâts (sont-ils récents ou ancien ? Datent-ils de plusieurs époques ?), leur intensité (proportion d'arbres atteints), leur gravité et leur localisation la plus fréquente (cime, tronc, empatement).

## ***Dégâts de tempête ou d'incendie***

En forêt les causes de dégâts sont multiples. La plupart d'entre elles sont biotiques, les activités humaines (travaux d'exploitation) et animales (dégâts de gibier, attaques d'insectes) provoquent en effet régulièrement des dégâts qui peuvent nuire à la santé et au développement des forêts. Toutefois, il existe également des dégâts d'origine abiotique (climatique).

Dans le cadre de l'inventaire, les traces de dégâts de tempête et d'incendie plus ou moins récents sont ainsi relevées pour permettre d'estimer les surfaces atteintes et l'intensité des dégâts.



*Dégâts de tempête en pessière*

Alors que les dégâts d'incendie sont extrêmement rares, des dégâts de tempête sont régulièrement observés en Wallonie, ceux-ci sont toutefois rarement généralisés.

Les vents violents peuvent provoquer des bris de tiges et des chablis. Selon l'essence, le type de peuplement et les conditions stationnelles, les dégâts peuvent parfois être considérables et mettre en cause la pérennité du peuplement.

Pour permettre une évaluation de l'importance des dégâts provoqués par les tempêtes et incendies, l'existence d'arbres touchés est relevée par l'inventaire.

La surface concernée et l'époque des dégâts (plus ou moins de 3 ans) sont estimées. Pour les dégâts de tempête, l'intensité (proportion d'arbres atteints) est également précisée.



*Peuplement résineux après le passage du feu en Hautes-Fagnes*

La surface du peuplement atteinte est estimée sur le terrain ou à partir de la carte tandis que l'époque des dégâts est évaluée sur base de l'aspect des souches, l'état des arbres déracinés et d'éventuelles autres sources d'information qui seraient disponibles.